

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. ^[1] Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2026 a été voté le 28 Avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 14 Avril 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe :

- l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, charges de personnel, atténuations de produits, autres charges de gestion courante, charges financières dont intérêts de la dette, dotations aux provisions, dotations aux amortissements). ;
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir (atténuations de charges, produits services, impôts et taxes, fiscalité locale, dotations et participations, autres produits de gestion courante, amortissements).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de :

- Atténuations de charges (chap. 013): remboursements rémunérations personnel (dans le cadre de l'assurance risques statutaires),
- Produits de service, domaine, ventes diverses (chap.70) : concessions cimetières, redevance d'occupation

du domaine public, autres redevances et recettes diverses, redevances services à caractère loisirs, redevances services périscolaires et enseignement., mise à disposition personnel à d'autres organismes,

- Impôts et taxes (chap. 73) : attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, fonds de péréquation ressources communales et intercommunales versées par Alès Agglomération et droits de mutation versés par le Département,
- Fiscalité locale (chapitre 731) : impôts directs locaux, accise sur l'électricité, droits de place, taxe locale sur la publicité extérieure,
- Dotations et participations (chap.74) : dotation forfaitaire des communes, DSR des communes, DNP des communes, dotations aux élus locaux, FCTVA, autres participations Etat, participation GFP de rattachement, participations CAF, autres, compensation exonération taxes foncières versée par l'Etat),
- Autres produits de gestion courante (chap.75) : revenus des immeubles (locations salles municipales et logements communaux) et autres,
- Produits financiers (chap.76) : produits de participations et autres,
- Opérations ordre de transfert entre sections (chap. 042) : immobilisations corporelles (travaux en régie) et subventions investissement reçues (amortissements).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges à caractère général (chap. 011) : achats de prestations de services, eau et assainissement, énergie-électricité, carburants, ..., entretien terrains, entretien et réparations (bâtiments publics, voiries, réseaux), entretien bois et forêts, entretien matériel roulant, entretien autres biens mobiliers), ..., autres honoraires, conseils,, fêtes et cérémonies,...., frais d'affranchissement, de télécommunications, etc.),
- Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012) : rémunérations et charges
- Atténuations de produits (chap. 014) : dégrèvement taxe habitation/logements vacants, prélèvement article 55 Loi SRU),
- Autres charges de gestion courante (chap. 65) : indemnités des élus et charges, frais de mission et de déplacement, formation des élus, frais de représentation du Maire, ..., autres contributions, subvention fonctionnement versé au CCAS, subvention de fonctionnement versées aux personnes de droit privé, autres),
- Charges financières (chap.66) : intérêts des emprunts, intérêts (rattachement des ICNE),
- Virement à la section d'investissement (chap. 023) : dépense d'ordre,
- Opérations de transfert entre sections (chap. 042) : amortissements de l'actif

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- - Les impôts locaux,
- - Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (Charges à caractère général Chap. 011)	1 348 908.00	Atténuations de charges (chap. 013)	64 126.00
Dépenses de personnel (Chap. 012)	2 087 542.00	Produits de services (chap. 70)	327 082.00
Atténuations de produits (Chap. 014)	160 052.00	Impôts et taxes (chap. 73)	397 140.00
Autres dépenses de gestion courante (Chap. 65)	228 236.00	Fiscalité locale (chap. 731)	2 549 520.00
Dépenses financières (Chap. 66)	71 981.00	Dotations et participations (Chap. 74)	809 593.00
		Autres produits de gestion courante (chap. 75)	38 605.00
		Recettes financières (chap.76)	23.00
Total dépenses réelles	3 896 719.00	Total recettes réelles	4 186 089.00
Opérations d'ordre entre sections (Chap. 042)	169 391.00	Opérations d'ordre transfert entre sections (chap. 042)	129 921.00
Virement à la section d'investissement (Chap. 023)	1 139 944.10		
Total dépenses d'ordre	1 309 335.10	Total recettes d'ordre	129 921.00
Total général	5 206 054.10	Total général	4 316 010.00
D002 Résultat reporté	0.00	R002 Résultat reporté	890 044.10
Total dép. fonct. cumulées	5 206 054.10	Total recettes fonct. cumulées	5 206 054.10

Les charges de personnel représentent 54 % des dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 3 896 719.00 €.

Pour la section de fonctionnement, le budget primitif 2026 s'équilibre à 5 206 054.10 €, soit une progression par rapport au B.P. 2025 de 4.09 %.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,55%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,67%
 - Taxe d'habitation des résidences secondaires : 14,54%

Le produit attendu de la fiscalité locale en 2026 s'élève à 2 396 759.00 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 509 380.00 € soit :

- Dotation forfaitaire des communes : 284 628.00 €,
- Dotation de Solidarité Rurale : 115 153.00 €,
- Dotation Nationale de péréquations : 109 599.00 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : les dépenses d'équipement de la collectivité (immobilisations incorporelles, subventions d'équipement versées, immobilisations corporelles), les dépenses financières (remboursement de la dette et autres immobilisations financières) et les dépenses d'ordre (opérations d'ordre de transfert entre sections et les opérations patrimoniales),
- En recettes : les recettes d'équipement (subventions d'investissement et immobilisations en cours), les recettes financières (dotations, fonds divers et réserves, produits des cessions d'immobilisations), les recettes d'ordre (virement de la section de fonctionnement, opérations d'ordre de transfert entre sections et opérations patrimoniales)

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Restes A réaliser N-1	Montant	Recettes	Restes A réaliser N-1	Montant
Immobilisations incorporelles y compris opérations (chap. 20)	26 945.00	180 213.07	Subv. Investiss. Reçues (chap.13)	954 103.00	161 555.00
Subventions d'équipement versées y compris opérations (chap. 204)	51 368.00	70 000.00	Immobilisations en cours (chap. 23)	4 060.00	
Immobilisations corporelles y compris opérations (chap. 21)	64 784.00	407 480.00	Dotations, fonds divers et réserves sauf 1068 (chap. 10)		402 113.00

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E.legalite.com

99_BU-030-213002595-20260428-2026_32BIS-

Immobilisations en cours y compris opérations (chap. 23)	40 698.00	916 800.00	Excédents de fonct. Capitalisés (chap. 1068)		416 049.44
Emprunts et dettes assimilées (chap.16)		447 182.00	Produits des cessions d'immobilisations (chap. 024)		100 000.00
Autres immobilisations financières (chap. 27)		108 000.00			
Total des dépenses réelles	183 795.00	2 129 675.07	Total des recettes réelles	958 163.00	1 079 717.44
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap. 040)		129 921.00	Virement de la section de fonctionnement (chap. 021)		1 139 944.10
Opérations patrimoniales (Chap. 041)		12 095.00	Op. ordre transf. Entre sections (chap. 040)		169 391.00
			Op. patrimoniales (chap. 041)		12 095.00
Total des dépenses d'ordre		142 016.00	Total des recettes d'ordre		1 321 430.10
Total général	183 795.00	2 271 691.07	Total général	958 163.00	2 401 147.54
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	903 824.47		R001 solde exécution positif reporté	0.00	
Total dép. invest. cumulées	3 359 310.54		Total recettes invest. cumulées	3 359 310.54	

Pour la section d'investissement, le budget primitif 2026 s'équilibre à 3 359 310.54 €, soit une diminution par rapport au B.P. 2025 de 5.70 %.

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :



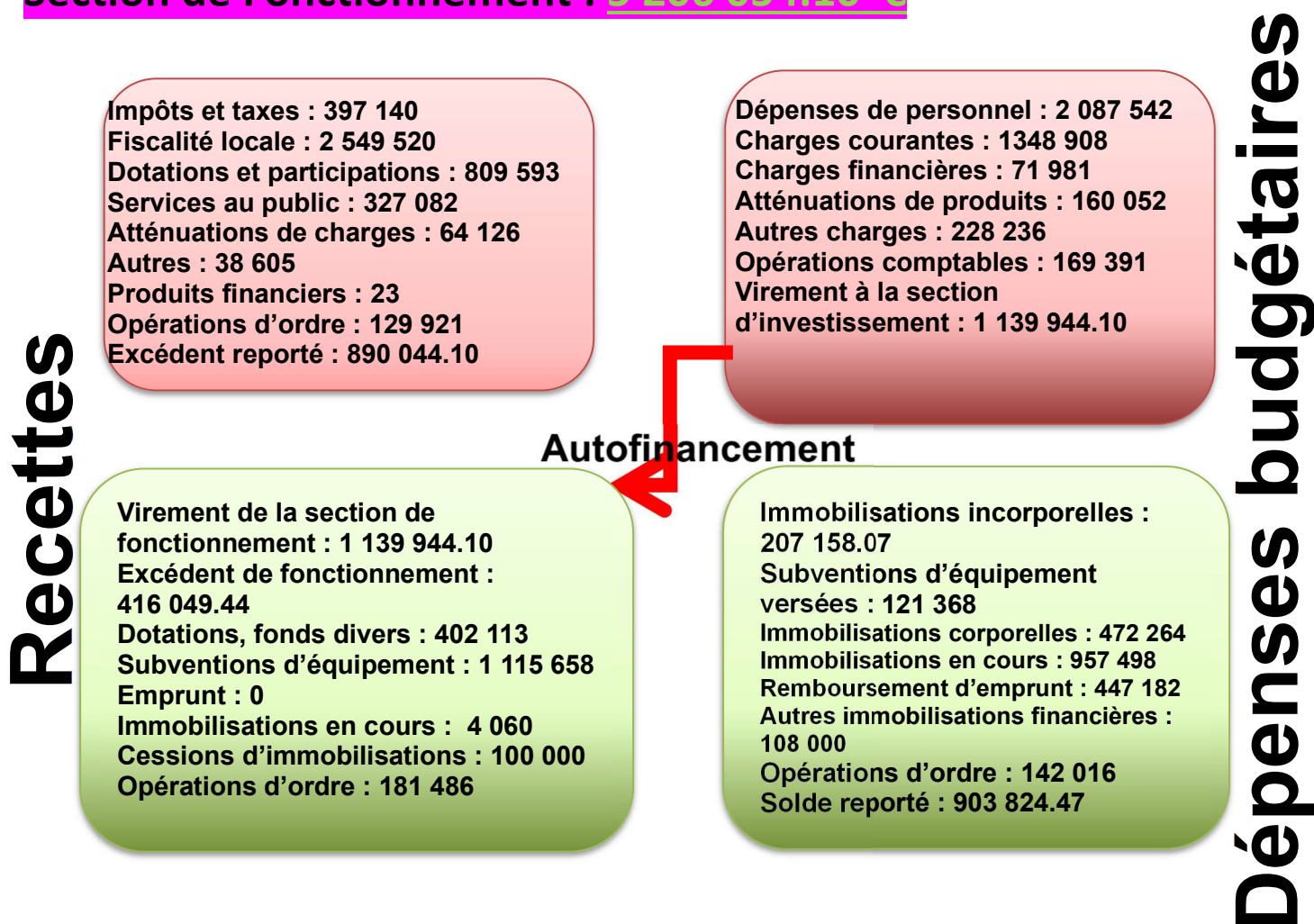
- Opération d'équipement n°2201 Réhabilitation et sécurisation voirie : 209 500.00 € (travaux voirie et signalétique)
- Opération d'équipement n°2206 Extension cimetières : 600 960.00 € (travaux extension cimetière village)
- Opérations non individualisées : Elaboration du P.L.U. (121 036.07 €),
- Opérations non individualisées : ALSH Mas Bruguiier / travaux désamiantage et travaux rénovation toiture WC (24 858.00 €),
- Opérations non individualisées : Ecole élémentaire R. DELEUZE / travaux étanchéité toiture (34 127.00 €)

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 716 189 € (DSIL, DETR, CAF, ADEME) / Travaux rénovation et extension Ecole élémentaire J. ROUCAUTE,
- de l'Etat : 12 710.00 € (CAF) / ALSH Mas Bruguiier - Travaux désamiantage et travaux rénovation toiture WC
- du Département : 150 032.00 € (C.T.E.) / Travaux extension Ecole élémentaire J. ROUCAUTE,
- Autres : 64124.00 (FEDER) / Travaux extension Ecole élémentaire J. ROUCAUTE,
- Autres : 148 845.00 (Alès Agglomération- Fonds de concours) / Travaux extension cimetière du Village,

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Section de Fonctionnement : 5 206 054.10 €



Section d'investissement : 3 359 310.54€

b) Principaux ratios :

Calculs effectués sur la base d'une population légale de la commune de 4 753 habitants au 01/01/2026 (INSEE)

Ratios	Valeurs
Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement/population	819.84
Ratio 2 : recettes réelles de fonctionnement/population	880.73
Ratio 3 : dépenses d'équipement brut/population	369.93
Ratio 4 : encours de dette/population	675.95
Ratio 5 : DGF/population	107.17
Ratio 6 : dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	54.00
Ratio 7 : dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	104
Ratio 8 : dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	42.00
Ratio 9 : encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	77.00
Ratio 10 : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	7.00

- *DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement*
- *RRF = Recettes réelles de Fonctionnement*
- *POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes*

b) Etat de la dette :

L'encours de la dette de la commune sera de 3 212 813.68 € au 31/12/2026. La commune remboursera en 2026 : 447 181.32 euros de capital / différents emprunts contractés.